

LE BULLETIN

N° 6 - 2008 - 10 000 Ex.



Pour un syndicalisme de proximité, solidaire et à l'écoute des salarié-e-s

Page 2 et 3 : **Besoins de revenir à des fondamentaux !**

Partage, solidarité, égalité...

Page 4 : **Vous avez dit privilèges ?**

Protection Sociale

Quésako?



Tout d'abord un peu d'histoire...

Depuis le début de l'ère industrielle, les salariés ont cherché à se garantir des risques de la vie car un accident, une maladie, un licenciement se traduisent par la misère pour le salarié et sa famille. Ainsi se sont créées les bourses du travail et les mutuelles où les salariés se regroupaient entre eux pour se prémunir des risques. Après la Libération, le Conseil National de la Résistance avait comme projet de créer une **Sécurité sociale**, ce qui fut fait par le ministre Ambroise CROIZAT en 1945.

Le principe est simple : "**Chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins**". La sécurité couvre les **allocations familiales, la maladie, les accidents du travail et la retraite**. L'UNEDIC, qui couvre les risques du chômage, a été créée plus tard.

La Sécurité sociale prolongeait et généralisait le principe des anciennes mutuelles où les salariés versaient une partie de leur salaire. Elle est financée par les cotisations salariales et patronales qui constituent un salaire indirect qui est socialisé, c'est-à-dire qu'il n'est pas perçu immédiatement mais en cas de besoin pour la maladie ou le chômage et plus tard pour la retraite.

Pour la retraite, le choix du système par répartition était le choix de la justice, de la solidarité et de l'efficacité. **Justice**, car il permettait à tous de bénéficier de la retraite. **Solidarité**, car il s'agit de solidarité entre générations (ceux qui travaillent payent pour leurs aînés). **Efficacité**, car les systèmes d'épargne ne garantissaient aucun revenu en cas de crise boursière.

L'institution de la Sécurité sociale a été le progrès social le plus important de l'histoire du mouvement social. Il a permis un développement et une généralisation des soins avec une amélioration de la santé, à tel point que l'espérance de vie est passée de 66 ans en 1950 à 80 ans aujourd'hui.

Le passage de l'âge de la retraite de 65 à 60 ans en 1981 contribue largement à ce progrès.

Les besoins de salaire socialisé augmentent. En effet, on soigne mieux (avec des moyens plus importants), plus longtemps, et la durée de versement des retraites augmente.

Le patronat et divers gouvernements n'ont eu de cesse de remettre en cause cette avancée.

Hier, ils modifiaient la composition des conseils d'administration pour donner la majorité de fait à leurs pairs ; ils créaient et augmentaient le ticket modérateur (la part non remboursée par la sécurité sociale), ils mettaient en place le forfait hospitalier, la CSG.

Aujourd'hui, le Medef et le gouvernement, veulent accentuer la baisse du financement et des cotisations sociales. Ils tentent de vous tromper en répétant les mêmes rengaines des charges sociales trop élevées.

Contrairement à ce qu'ils veulent nous faire croire, ce ne sont pas des "**charges sociales**" mais des "**cotisations sociales**". **Les cotisations sociales sont votre salaire socialisé**, elles ne sont pas une charge mais une chance pour le salarié. Elles permettent d'assurer votre santé et celle de vos enfants ainsi que votre retraite.

Vous n'acceptez pas que votre salaire direct soit baissé, ne l'acceptez pas pour votre salaire socialisé ! Ils creusent les déficits pour tuer la Sécurité sociale, remettre en cause la retraite pleine et entière à 60 ans, instaurer le système à l'américaine où seuls les riches peuvent se soigner.



Besoin de revenir

La protection sociale, qui comprend l'Assurance Maladie et accidents du travail, les Allocations familiales, les retraites et également l'Assurance chômage, est en danger.

Le financement de la protection sociale a subi des coups très durs ces dernières années :

Augmentation constante du ticket modérateur, création du forfait jour, passage de 37,5 années de cotisations à 42 ans pour 2012 pour obtenir la retraite, baisse de celle-ci par le remplacement de l'indexation sur les salaires par l'indexation sur les prix, diminution des prestations aux chômeurs, aux intermittents, augmentation constante des rémunérations non soumises à cotisations avec la généralisation des mesures d'intéressement, d'épargne salariale qui se substituent aux salaires.

La cour des comptes explique que si les bénéficiaires des 8,5 milliards d'euros de stock-options en 2005 avaient payé des cotisations, cela aurait généré une rentrée de 3 Milliards d'euros pour la Sécurité sociale.

La retraite à 60 ans est menacée.

La mesure pour les carrières longues se termine au 31 novembre 2008 !

La mesure dite de "réduction des cotisations sociales" des heures supplémentaires contribue à la baisse du financement de la Sécu. En diminuant le coût des heures supplémentaires pour les patrons, Le gouvernement baisse notre salaire socialisé.

Les politiques d'exonération des employeurs des cotisations sociales, qui représentent 30 milliards d'euros en 2007, constituent un manque à gagner considérable. Ajoutez les impayés des employeurs et le travail non déclaré qui n'est, malheureusement, pas assez sérieusement condamné...



Le gouvernement creuse les déficits pour achever la Sécurité Sociale.

Nicolas Sarkozy annonce lui-même que la "responsabilité individuelle" est la clé de la réussite (en clair : «la sécu va moins vous rembourser»).

Les réformes des retraites de 1993 et 2003 conduisent à une baisse considérable de la retraite de base et contraignent ceux qui le peuvent à se tourner vers des retraites par capitalisation.

Les mesures annoncées par le gouvernement Sarkozy vont dans le même sens.

Les salaires et la protection sociale exigent d'autres mesures de répartition des richesses.

**FRANCHISES MEDICALES : NON !
UNE BONNE REFORME : OUI !**

L'instauration de 4 franchises, de 10 euros chacune, imposée par le Président de la République aura des effets injustes pour les assurés sociaux et participera à la **remise en cause du régime universel et solidaire de la Sécurité sociale**. Ces franchises s'ajoutent :

- à la contribution de 1€ sur chaque acte médical,
- au forfait de 18€ sur les actes chirurgicaux supérieurs à 90€,
- à l'augmentation du forfait hospitalier,
- aux dépassements d'honoraires,
- au déremboursement de nombreux médicaments,
- au ticket modérateur.

Au total : un accès aux soins de plus en plus coûteux et donc limité pour une partie de plus en plus importante d'assurés sociaux, dont les retraités.

A l'opposé, la Cgt propose de renforcer les principes fondamentaux du régime obligatoire de la Sécurité sociale plus solidaire, juste et humain :

- Le plein emploi.
- L'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et retraités.
- Une refonte du financement de la Sécurité sociale assise sur l'ensemble des richesses créées.
- La taxation des revenus financiers.



aux fondamentaux !

Partage, solidarité, égalité...

Retraite :

le dossier n'est pas clos

UN PRINCIPE

Il est normal qu'un pays riche dont la population vieillit assure des conditions de vie décentes à ses retraités en leur consacrant progressivement une part plus forte du Produit Intérieur Brut (PIB).

UN PROBLEME

Le système actuel n'est plus viable : dans les prochaines années, il va y avoir beaucoup moins d'actifs cotisant pour financer beaucoup plus de retraités. Comment faire pour que le système par répartition (la génération des actifs finance la génération à la retraite) supporte ces nouvelles contraintes ?

UN MENSONGE

Patronat (MEDEF) et gouvernement prétendent, qu'il n'existe qu'une solution : allonger la durée de la vie active tout en diminuant le taux des pensions. C'est faux ! Il existe une autre solution.

L'AUTRE SOLUTION :

**Augmenter
les cotisations sociales
sur
l'ensemble des revenus.**

Patronat et gouvernement ne veulent pas en entendre parler car cette augmentation des cotisations sociales réduirait les bénéfices des actionnaires et les profits des entreprises (550 milliards d'€ en 2006 !).

Hors en acceptant de prélever davantage sur les richesses produites (PIB) pour payer les retraites, les salariés et les employeurs contribueraient également à dégager de nouveaux financements. Cette augmentation des prélèvements conduirait, d'ici 2020, à consacrer une part supplémentaire de **3% du PIB au financement des retraites**, à raison d'une hausse progressive et régulière de 0,25% par an, **tout en annulant l'inégalité des régimes entre secteur public et secteur privé instituée par le dispositif Balladur de 1993 et Fillon de 2003.**

C'est possible mais cela nécessite :

1. Que le prélèvement des cotisations sociales se fasse sur l'ensemble des revenus et non pas seulement sur les revenus du travail : faire participer à l'effort commun, et autant que nécessaire, les revenus des entreprises et surtout les revenus de la spéculation financière qui échappent pour une grande part à tout prélèvement. C'est, bien entendu, ce que refuse absolument le MEDEF.

2. La perspective d'un retour au plein emploi : d'avantage d'actifs cotisant et moins de dépenses-chômage dégagent des disponibilités supplémentaires pour le financement des retraites.

1 million d'emplois créés représentent 13 milliards d'€ disponibles (+ 5 milliards de cotisations / -8 milliards d'allocations chômage).

**Pour
gagner +
se
syndiquer
+**



Privé-Public : Pour le droit à la retraite à 60 ans

La Cgt propose un socle commun de garanties élevées pour tous, en matière de retraite quels que soient les régimes. Cela consiste en :

- un droit au **départ à la retraite à 60 ans** ;
- un montant de retraite permettant à chacun un **taux de remplacement de 75 % avec un minimum équivalent au SMIC** ;
- un système de **départ anticipé en retraite pour travaux pénibles** ou pour répondre à des contraintes de service public ou aux tâches astreignantes ;
- **l'indexation des pensions sur les salaires.**

La réforme des retraites est avant tout un problème de partage des richesses !

Le capital doit contribuer au même titre que le travail à l'effort supplémentaire pour financer les Pensions.



Vous avez dit privilèges ?

Depuis 20 ans les gouvernements successifs ont multiplié les dispositifs, des contrats aidés aux zones franches en passant par les exonérations générales sur les bas salaires. Ces systèmes ont démontré leur inefficacité sur l'emploi.

- **65 milliards d'€**
d'aide publique aux entreprises.
- **25 milliards d'€**
d'exonérations de cotisations patronales.
- **30 milliards d'€**
C'est la somme à laquelle, le Conseil des Prélèvements Obligatoires, chiffre la fraude fiscale des entreprises. Soit le 1/3 du déficit budgétaire de l'Etat.

Il faut en finir avec les systèmes dits d'aide et d'accompagnement qui sont de conception libérale et ne font en fait que structurer la pauvreté et la précarité.

Les chiffres économiques montrent clairement que cela est réalisable sans augmentation des prix, mais par un prélèvement sur les revenus financiers et les dividendes. Le mouvement des capitaux doit être contrôlé par l'Etat.

Au regard de ces chiffres, on peut faire le rapide calcul que le "trou" de la **Sécurité Sociale** (12 milliards d'€) et le financement des **Retraites** pourraient être prélevés ailleurs que dans la poche des salariés.

Deux poids ! Deux mesures !

Le gouvernement a le sens des priorités et notamment le premier d'entre eux, **Nicolas Sarkozy** en s'octroyant **une augmentation de 172%**. Il est vrai que déjà les députés avaient eu une augmentation de 70% en 2002. Et vous ?

Pour la petite histoire, **les députés doivent cotiser 10 ans** pour avoir une retraite à taux plein et peuvent racheter leurs années de cotisations en cas de dissolution de l'Assemblée. Quant **aux ministres**, il leur suffit d'exercer leur mission **6 mois pour avoir droit à une retraite**. Voilà des régimes très spéciaux !

Cadeaux fiscaux.
C'est 15 milliards d'€ (pour quelques uns) que doit supporter la collectivité.

EADS. Délits d'initiés ?

Droits de succession.
Quasi suppressions !



Salarié-e-s, Privé/Public Ensemble, prenons notre avenir en main !

L'Union Locale Cgt de Saint-Denis invite les salarié-e-s à débattre le plus largement possible afin de créer les conditions pour agir sur leurs revendications.

Notre Union Locale rappelle que le meilleur moyen d'établir le rapport de force nécessaire reste une forte syndicalisation.



Pour un **syndicalisme de conquête et solidaire**, je me syndique à

Je souhaite un rendez-vous Je me syndique

www.ulcgtsaintdenis.fr



NOM : PRENOM : AGE : TEL :

ADRESSE :

Email : ENTREPRISE :

Fax : 01 55 84 41 09 - Email : contact@ulcgtsaintdenis.fr

Tél : 01 55 84 41 13/14

Bulletin à retourner à : Union Locale CGT 9/11 rue Génin 93200 Saint-Denis.